

AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. En période de pandémie, il est possible que la séance soit tenue à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom.

Emplacements et nature des demandes :

**Lot 2 761 003 et P-2 761 431, rue Perreault, zone « RU-625 »
(7579-08-4498)**

- Pour la superficie d'un lot projeté de 2 025 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés ;

Lot P-2 761 431, rue Perreault, zone « RU-625 » (7579-08-9761)

- Pour la superficie d'un lot projeté de 2 025 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard jusqu'à 14 h le jour de la séance, par écrit à l'aide du formulaire informatique à l'adresse suivante :

<https://www.stesophie.ca/La-parole-aux-citoyens> ou par communication écrite adressée au nom du Conseil Municipal au 2199 boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 19^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).



France Charlebois
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe